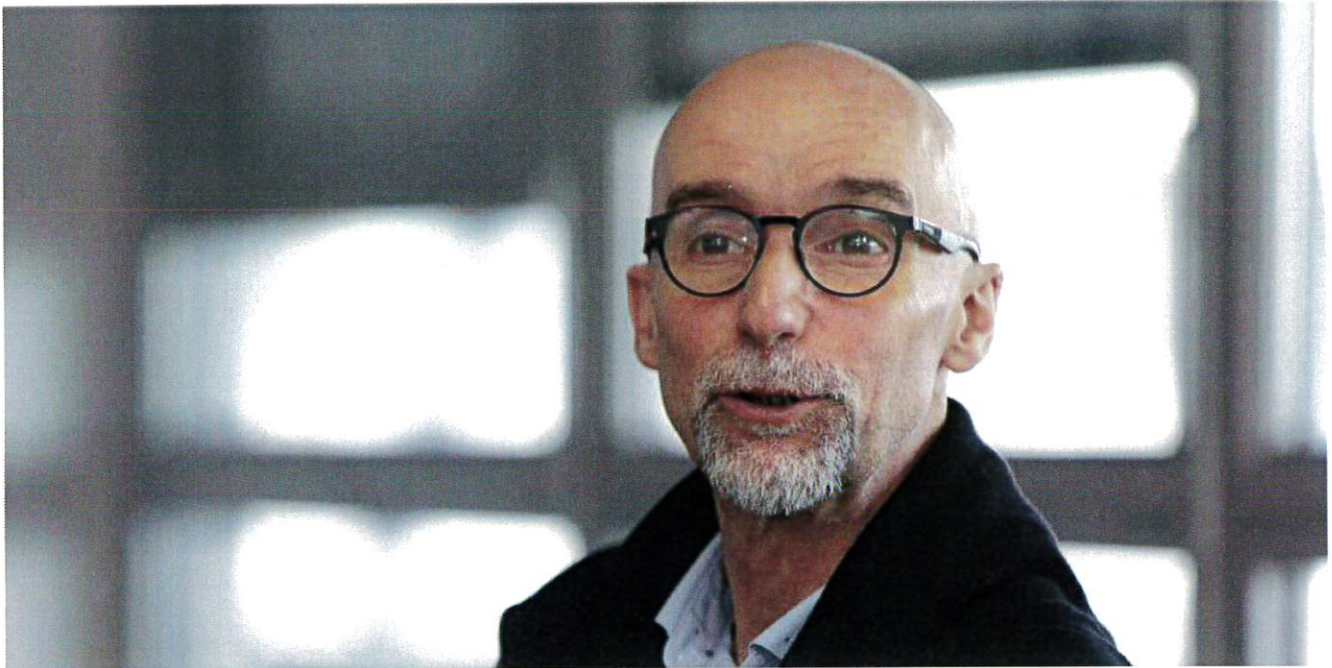


Journal Édition du soir Club Abonnés Mes newsletters Mon compte :
S'abonner à partir de 1€ Mes newsletters Mon compte :
Les newsletters Sud Ouest S'abonner à partir de 1€

Aides au logement en Charente : comment y voir clair ?

A LA UNE / ANGOULÊME / Publié le 12/04/2018 à 6h37 par Antoine Beneytout.



▲ Gervais Rougier est le directeur du Groupement d'intérêt public (GIP) Charente solidarités.
©PHOTO ANNE LACAUD

Le Département alloue tout type d'aides au logement. Pour s'y retrouver, le GIP Charente solidarités fait office de guichet unique.

D'abord, un constat. En matière d'aides au logement proposées par le Département à destination des particuliers, il est difficile de s'y retrouver. « Personne ne connaît ses droits », pose Gervais Rougier, directeur du **Groupement d'intérêt public (GIP) Charente solidarités**.

Du **Fonds de solidarité pour le logement** aux aides pour des travaux d'amélioration thermique en passant par le **Fonds d'aide aux accédants en difficultés**, le spectre est large. C'est pour cette raison que le Département rappelle que le GIP (1) fait office de guichet unique en ce qui concerne l'aide au logement. Un interlocuteur privilégié afin d'être orienté et renseigné.

« C'est un domaine qui compte un grand nombre de dispositifs », concède le directeur. « Ce guichet unique a donc été créé pour que les Charentais puissent s'y retrouver », abonde Pierre-Yves Briand, président du GIP.

La rédaction vous conseille

Villesèche-La Vigerie sur la RN 141 : le chantier entre dans le dur
Charente : 167 310 flashes en 2017, le palmarès des radars

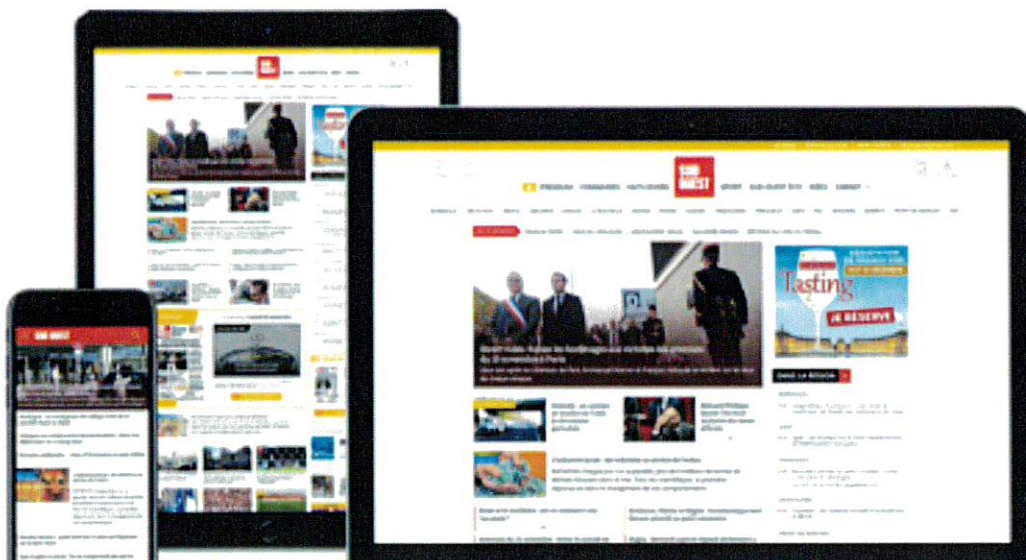
Plusieurs types d'aides

Le Département aide ainsi les particuliers via le Fonds de solidarité pour le logement en accordant des aides **sous conditions de revenus**. Les ménages ayant des frais liés à l'accès au logement bénéficient d'aides. Mais aussi ceux ayant des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau. Cela représente une enveloppe d'**un million d'euros par an** pour le Département.

La collectivité alloue également des subventions pour des **travaux d'amélioration thermique** (750 000 euros par an, soit 3 000 euros par foyer) mais aussi pour des travaux de maintien à domicile des personnes âgées (765 000 euros par an) ou encore des travaux de sortie d'insalubrité (90 000 euros). Le Fonds d'aide aux accédants en difficultés permet, quant à lui, de financer **les mensualités impayées** des prêts immobiliers.

Le Département n'apporte pas que des aides financières, il réalise également des **missions d'accompagnement**, notamment pour les personnes risquant d'être expulsées de leur logement ou celles qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. Des « ambassadeurs énergie » accompagnent également des ménages afin de les aider à réduire leurs factures d'eau ou de gaz. Cette aide a permis de réduire la facture d'eau, en moyenne, de 14 % et la facture d'énergie de 18 % pour les 642 ménages aidés.

(1) GIP Charente solidarités, 57, rue Louis-Pergaud, à Angoulême. Tél. 05 45 24 46 46.





SUD OUEST 100% NUMÉRIQUE

Sur web, tablette et mobile

Le journal + L'accès aux articles abonnés + l'Édition du soir + Le club abonnés



S'abonner à partir de 1€